



INFO TSAP

Du concret, de l'action et des résultats pour tous les Techniciens

Avril 2014 – 30^{ème} année

SOMMAIRE :

LE STP PLUS QUE JAMAIS PRESENT
POUR DEFENDRE LES INTERETS DES
TECHNICIENS SUPERIEURS

DECLARATION DU STP A LA CAP DU
7 MARS 2014

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

MODIFICATION DE LA GRILLE DES TSAP

U.C.P. – S.T.P

2bis, square Georges
Lesage
75012 Paris
Email : stp.ucp@paris.fr

<http://stechparis.free.fr/>

Permanence syndicale :

Gloria BARBEDETTE
Tél : 01 43 47 84 83 - Fax 78485

Conseil d'administration :

Le Bureau :

Alain BORDE : Président
Malika BOUCHEKIF : Vice-Présidente
Benoit DUMONT : Secrétaire
Christophe LECOUSTRE : Secrét. Adj
Alain GORGET : Trésorier
Frédéric MICOUD : Trésorier Adj

Autres membres :

Asmina AKTOUF
Patrice CARBUCCIA
Dominique CASTRONOVO
Frédéric CONORT
Cécile COULMANCE
Thomas GILLET
Daniel JOURDAN
Christian LAVALT
Nathalie NOMED
Jean-lou PAYMAL
Alexandra PIZZALI
Tahar SADLI

LE STP PLUS QUE JAMAIS PRESENT POUR DEFENDRE LES INTERETS DES TECHNICIENS SUPERIEURS

Depuis sa création le **Syndicat des Techniciens de Paris** (UCP-STP) n'a eu comme seule ambition que de défendre les intérêts des Techniciens Supérieurs et des Dessinateurs. Lors des négociations sur la réforme de la catégorie B nos représentants ont eu comme objectif principal de tirer vers le haut le statut des TS. Ainsi dans un souci d'intérêt général et collectif, nous avons entendu et porté la demande formulée par les Techniciens de Laboratoire désirant intégrer notre corps. Ainsi est né en avril 2012 le nouveau corps des TSAP (Techniciens Supérieurs d'Administrations Parisiennes)

Le STP demeure l'organisation syndicale leader et porteuse de revendications pour les TSAP. Ainsi lors de la dernière Commission Administrative Paritaire des TS (CAP du 7 mars), nous avons interpellé l'administration parisienne. L'objectif, de cette intervention (présente en page 2) était de rappeler nos priorités pour les Techniciens Supérieurs afin de bonifier et préparer nos revendications pour la prochaine mandature :

- **Situation des Techniciens Supérieurs au sein de la Ville de Paris**
- **Absence de visibilité sur les recrutements et la formation initiale**
- **Revalorisation de l'emploi fonctionnel**

Contrairement à la plupart des corps de la Ville de Paris qui ont bénéficié d'avancements de grades ces derniers temps, les représentants du STP contestent que ceux des TS ne soient programmés qu'en octobre. Nous avons rappelé la nécessité de programmer les CAP d'avancement en début d'année afin de ne pas pénaliser les agents désirant partir en retraite le plus tôt possible. Notre demande a été entendue : l'administration a acté le principe d'une CAP de nomination des TSP et TSC au premier semestre dès 2015.

Suite à notre intervention en CAP une délégation du STP a été reçue le 25 mars à la DRH. A l'occasion de cet échange avec nos gestionnaires nous avons mis l'accent sur les problématiques de mobilité, des régimes indemnitaires, de la cohérence des recrutements, de la formation et sur l'évolution de notre statut et de l'emploi fonctionnel. Une restitution de cette rencontre sera prochainement adressée à nos adhérents.

Bonne lecture.



Déclaration de l'UCP – Syndicat des Techniciens de Paris à la CAP du 7 mars 2014

« Madame la présidente,

A l'heure de la dernière séance de cette mandature je tenais à saluer la richesse de nos échanges et l'écoute que vous avez bien voulu accorder aux élus du personnel.

Je profite ainsi de ce dernier rendez-vous avec l'exécutif et en présence de notre administration pour évoquer encore une fois la situation des Techniciens Supérieurs. Depuis notamment la réforme de la catégorie B nous vous avons fait part d'une détérioration du déroulement de carrière pour bon nombre de nos collègues tous grades confondus.

En premier lieu, je vous rappelle ma précédente intervention concernant la nécessité de revaloriser et conforter la place de l'emploi de chef de subdivision au sein de l'administration parisienne. Ce sujet que nous portons à votre connaissance en fin d'année dernière nécessitent des ajustements (afin notamment de corriger l'inversion de carrière en comparaison avec le grade d'en chef) devrait être examiné par notre administration en priorité.

L'autre point que je souhaite aborder concerne la détérioration des perspectives de carrières. Nous déplorons que les techniciens doivent attendre fin octobre pour bénéficier des avancements de grades au choix alors que pour la plupart des corps administratifs, ouvriers et d'encadrement interviennent eux au 1^{er} semestre ou même au 1^{er} trimestre. Nous avons pris connaissance de la réponse de l'administration concernant les répercussions indemnitaires que nous avons avancés. Cependant nous ne pouvons admettre que des collègues techniciens partant en retraite soient obligés de poursuivre leur activité de plus de 6 mois pour bénéficier de son avancement.

Merci à l'administration de me répondre et de préciser ses intentions. »

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 :

Le jeudi 4 décembre 2014 nous élirons nos représentants en Commission Administrative Paritaire (CAP) relative au corps des Techniciens Supérieurs des Administrations Parisiennes (TSAP).

Ce nouveau corps comprend huit spécialités ; il regroupe, les «ex-TS, ex-TL (Laboratoires), une partie des ex-techniciens des services culturels spécialité multimédia, les éco-éducateurs, les assistants paysagistes ainsi que des agents de catégorie C intégrés dans le 1^{er} grade (totalité des ex-dessinateurs, agents exerçant des métiers liés à l'informatique, la prévention des risques professionnels ainsi que des experts du génie climatique).

Ce nouveau corps des TSAP représente ainsi en 2014 environ 900 agents.

Ce corps est réparti aujourd'hui en 3 grades (TS - TS Principaux - TS en Chef) et certains TSC bénéficient de l'emploi fonctionnel de Chef de Subdivision (CS).

Le STP présentera une liste car il souhaite poursuivre le travail initié depuis sa création avec toujours comme seul objectif de défendre les intérêts des TSAP.

Vous serez destinataires d'ici décembre de plusieurs publications **INFO TSAP spécial Elections** afin de vous permettre de faire un choix en toute transparence. A cette occasion nous présenterons notre bilan, notre conception du dialogue social et nos revendications pour les prochaines années.

A bientôt

MODIFICATION DE LA GRILLE DES TSAP

Une évolution des grilles indiciaires de la catégorie C en date du 1^{er} février 2014 a eu un impact non négligeable sur la grille des TS, notamment sur les indices des 2 premiers échelons du 1^{er} grade de TS ainsi que sur la durée minimale de quelques échelons du 1^{er} et 2^{ème} grade. La conséquence de ces changements est une modification des conditions pour les avancements de grade. Nous vous présentons ainsi la nouvelle grille des TSAP.

Nouvelle grille 2014 des Techniciens Supérieurs

Salaires en euros					
Grade	Echelon	Durée minimale	Indice Brut	Indice Net	Salaires Brut
CHEF DE SUBDI	6	/	675	562	2602,22
	5	3 ans	646	540	2500,36
	4	3 ans	605	509	2356,82
	3	2,5 ans	582	492	2278,10
	2	2 ans	570	482	2231,80
CS	1	1,5 ans	550	467	2162,35
	11	/	675	562	2602,22
	10	2 ans et 5 mois	646	540	2500,36
	9	2 ans et 5 mois	619	519	2403,12
	8	2 ans et 5 mois	585	494	2287,36
TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF	7	2 ans et 5 mois	555	471	2180,87
	6	1 an et 8 mois	524	449	2079,00
	5	1 an et 8 mois	497	428	1981,76
	4	1 an et 8 mois	469	410	1898,42
	3	1 an et 8 mois	450	395	1828,97
TSC	2	1 an et 8 mois	430	380	1759,51
	1	1 an	404	365	1690,06
	13	/	614	515	2384,60
	12	3 ans et 3 mois	581	491	2273,47
	11	3 ans et 3 mois	551	468	2166,98
TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL	10	3 ans et 3 mois	518	445	2060,48
	9	2 ans et 7 mois	493	425	1967,87
	8	2 ans et 7 mois	463	405	1875,27
	7	2 ans et 7 mois	444	390	1805,81
	6	2 ans	422	375	1736,36
TSP	5	2 ans	397	361	1671,54
	4	2 ans	378	348	1611,34
	3	2 ans	367	340	1574,30
	2	2 ans	357	332	1537,26
	1	1 an	350	327	1514,11
TECHNICIEN SUPERIEUR	13	/	576	486	2250,32
	12	3 ans et 3 mois	548	466	2157,72
	11	3 ans et 3 mois	516	443	2051,22
	10	3 ans et 3 mois	486	420	1944,72
	9	2 ans et 7 mois	457	400	1852,12
TS	8	2 ans et 7 mois	436	384	1778,03
	7	2 ans et 7 mois	418	371	1717,84
	6	2 ans	393	358	1657,64
	5	2 ans	374	345	1597,45
	4	2 ans	359	334	1546,52
	3	2 ans	347	325	1504,84
	2	2 ans	342	323	1495,58
	1	1 an	340	321	1486,32

Nomination sur un emploi de CS

Condition minimum :
à partir du 6^e échelon de TSC

Avancement dans le grade de TSC

Par examen professionnel :
à partir du 6^e échelon de TSP
et au moins 3 années en catégorie B

Au choix :
à partir du 7^e échelon de TSP
et au moins 5 années en catégorie B

Avancement dans le grade de TSP

Par examen professionnel :
à partir du 4^e échelon de TS,
1 an dans l'échelon et au moins
3 années comme TS

Au choix :
à partir du 7^e échelon de TS
et au moins 5 années comme TS

promotion

promotion

UCP - STP

Cette grille au format PDF est également téléchargeable à l'adresse suivante :
<http://stechparis.free.fr/grilletsap.pdf>

Consulter les précédents Flash Info TS http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=606

Retrouver l'actualité du STP et les rubriques consacrées aux techniciens supérieurs

Sur intranet : http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=23 Sur internet : <http://stechparis.free.fr/>

Vous pourrez recevoir notre flash d'information l'INFO TS (et l'UCP Flash) en vous inscrivant depuis la rubrique S'abonner aux lettres d'infos de l'UCP sur intranet <http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp>

S'abonner aux lettres d'infos de l'UCP

Please enter your E-mail :

Saisissez votre abonnement

☒ UCP Flash

☐ Flash Secrétaires Administratifs

☐ Info Dessinateurs

☒ Info TS

☐ Flash : Conseillers Sociaux Educatifs

Subscribe

Renseigner votre adresse Email et cocher **info TS** (et si vous le souhaitez **UCP Flash** consacré à l'actualité sociale de portée générale), cliquer sur **Subscribe** et confirmer votre inscription par retour par mail.



Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

COTISATION ANNUELLE DE 25€ pour 2014

Chèque à l'ordre du **S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris**
 Syndicat des Techniciens de Paris
 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris

NOM :	Prénom :
Direction :	Service :
N° SOI :	Adresse service :.....
Grade :	
Date de naissance :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	E-mail :

(1) - Je déclare adhérer au **S.T.P.**

(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au **S.T.P.**

(3) - Je déclare verser un don au **S.T.P.**

() - Rayer la mention inutile

Paris, le

Signature

Un justificatif vous sera adressé en retour, en fin d'année pour obtenir une **déduction fiscale de 66%**